

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DE LA PREVOYANCE
SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

86/IC4 DU 20/1/86

DECRET N° /INTERPPS.DGFP.DGPCE.
Portant intégration et nomination de Monsieur PAKOU MAKAYA dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Génie Rural).-

Le PREMIER MINISTRE

(/ISAS:

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n°76/84 du 7.12.84 portant ratification de l'Ordonnance n°019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n°15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;
mont sur la sol (/u l'arrêté n°2037/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n°60/90 du 3.3.60 fixant le statut commun des cadres de la catégorie AI des services Techniques;
(/u le décret n°62/130/FP du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n°62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n°63/81/FP-BE du 5.7.62 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages prébatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8;
(/u le décret n°62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n°67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;

D.G.D.

D.C.F.

(/u le décret n°74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n°62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n°84/856 du 8.8.84 portant nomination du Premier Ministre;
(/u le décret 85/1423 du 7.12.85 portant nomination des Membres du Gouvernement;
(/u le décret n°85/1423 du 7.12.85 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement;
(/u le décret n°85/260 du 5.3.85 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat;

(/u le Protocole d'accord du 29.11.80 signé entre La Roumanie et la République Populaire du Congo;
(/u la lettre n°4302/NESS-CAR-DOB du 3.9.85 du Directeur de l'Oriental et des Bourses transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé;

DECRETE

AE

ARTICLE 1er: En application des dispositions combinées du décret n° 50/90 du 3.3.60 et du Protocole d'accord du 29.11.60 susvisés, Monsieur PAKOU MAKATA, né le 16 Mai 1959 à Kimongo-Poste, titulaire du Diplôme d'Ingénieur en Génie Rural, obtenu à l'Institut Agronomique "NICOLAE BALCESCU" de Bucarest (Roumanie), est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Génie Rural) et nommé au grade d'Ingénieur du Génie Rural Stagiaire, indice 710.

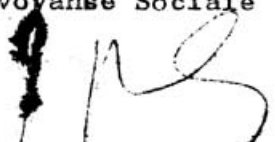
ARTICLE 2: L'intéressé est mis à la disposition du Ministère du Développement Rural;

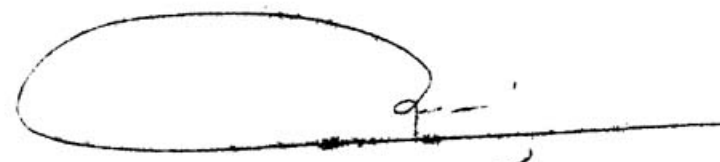
ARTICLE 3: Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo, et communiqué partout où besoin sera.

BRASSAVILLE, le 20 JANVIER 1966

Par le Premier Ministre,

le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale


Bernard COMBO MATSIGNA


Ange Edouard POUNGUI

AMPLIATIONS:

JORPC..... 1
DGFP/DGPCE..... 3
DGFP/BST..... 2
DGB..... 3
DCF..... 1
H.D.R..... 2
INTERESSE..... 1
DOSSIER..... 3
SGG/EC..... 2.-
S.G.D.R..... 2

